



SNEP
Bretagne



Bulletin n°50 de la section académique du Syndicat National
de l'Education Physique-FSU - décembre 2020

Expéditeur
SNEP-FSU
14 rue Papu
35000 Rennes

La Semaine de l'EPS

Du 7 au 11 décembre 2020





Une jeunesse plus sportive, c'est possible !

10 propositions concrètes pour rendre la jeunesse plus sportive.

Semaine d'actions des professeur.e.s d'EPS Imagine ton EPS « idéale » ou « rêvée »

A l'occasion de la « Semaine de l'EPS » organisée du 7 au 11 décembre 2020, le SNEP-FSU alerte sur la fragilisation de l'EPS, du Sport Scolaire et du sport et organise en Bretagne une série d'actions dont un regroupement d'enseignant.e.s d'EPS qui s'afficheront avec un slogan imaginant **leur EPS « idéale » ou « rêvée »**, le jeudi 10 décembre à Rennes, à 10h30.

Véritable enjeu éducatif et de santé publique

- **Les enfants ont perdu 25% de leurs capacités cardiovasculaires**
- **Alerte sur la sédentarité**, 66 % des jeunes de 11 à 17 ans présentent un risque sanitaire important et 49 % un risque sanitaire élevé
- **14% des garçons et 6% des filles pratiquent une activité physique quotidienne**
- **19% des élèves de 6^{ème} de Bretagne sont non-nageurs** (source rectorat de Rennes)

Et pendant ce temps là, sur le terrain

- **Toutes les heures d'EPS ne peuvent pas être assurées** faute d'un nombre suffisant d'enseignant.e d'EPS ou de remplacements (d'où le délai de 15 jours avant que le remplacement soit effectué)
- **Les classes sont surchargées (30 en Col, 35 en Lyc)** ce qui impacte les temps de pratique physique
- **Les élèves ne peuvent pas tou.te.s apprendre à nager** par un manque de piscines et de créneaux de natation
- **L'accès aux équipements sportifs est insuffisant** (créneaux, proximité, fonctionnalité, vétusté)
- **Les récentes réformes (collège, lycées et lycées professionnels) ont fragilisé et minoré la place de l'EPS** dans les programmes nationaux, la prise en compte au DNB en Collège, l'absence d'enseignement de spécialité EPS en Lycée ou la diminution des horaires en Lycée professionnel
- **La réforme du lycée affaiblit le Sport Scolaire** en multipliant les cours le mercredi après-midi
- **Une formation tronquée** par une baisse des horaires de formation en EPS des professeurs des écoles et une formation continue réduite dans le second degré

Nous invitons toutes celles et ceux qui le souhaitent à nourrir les **10 propositions concrètes pour rendre la jeunesse plus sportive** et à agir pour développer la pratique physique, sportive et artistique des jeunes.

Lien vers le site de la SEMAINE DE L'EPS - www.semaineeps.snepfusu.fr

Lien vers la plaquette de la SEMAINE DE L'EPS -

http://www.snepfusu.net/actualite/docs/20201124_20201026_plaquetteSemaineEPS_3_volets_A4_WEB.pdf

Lien vers la vidéo de la SEMAINE DE L'EPS - <https://www.youtube.com/watch?v=KYqWciubdYs&feature=youtu.be>



Tout de suite...

Les 10 mesures d'un plan d'urgence pour augmenter l'activité physique et sportive des jeunes



1 4h par semaine d'EPS, de la maternelle à la fin du lycée.



4 Une épreuve d'EPS aux examens (DNB, CAP, Bac) avec un coefficient revalorisé.



8 Augmentation de la subvention de l'État pour le sport scolaire. Libération de la plage horaire du mercredi après-midi dans tous les EPLE.



2 Doublement des recrutements pendant au moins 5 ans, soit 1 500 recrutements par an.



5 Une section sportive scolaire mixte ou une option dans chaque établissement scolaire.



9 Un financement du sport à hauteur de 1% du budget de l'État (0,14 actuellement). La construction d'un observatoire des inégalités territoriales du sport. Une nouvelle loi d'orientation et de programmation pour le sport.



3 Diminution du nombre d'élèves par classe : 24 maximum.



6 Un plan de construction de 1 000 gymnases et piscines éco-responsables d'ici 2024.



10 Création d'un module obligatoire à l'université en licence.



*Mais il importe avant tout
que chacun, homme
ou femme, puisse accéder
dans de bonnes conditions
aux activités physiques
et sportives..."*

Conseil d'État 2019



7 Mise aux normes environnementales et adaptation des équipements aux nouvelles attentes des pratiquants (chiffage de la cour des comptes : 20 milliards).

Compte-rendu de l'audience RECTEUR du JEUDI 15 OCTOBRE 2020



Actualités

A notre demande, le SNEP Bretagne a été reçu en audience rectorale pour traiter des dossiers suivis dans un contexte de rentrée à la fois particulier (Crise sanitaire, Ecole et EPS perturbée, Conditions difficiles d'exercice pour les Personnels) et, visiblement normal pour nos décideurs.ses!! (Manque de profs d'EPS, manque de remplaçant.es, Réforme du concours, Suppression de postes contenus dans le projet de Loi de Finances...)

Autant de dossiers sur lesquels nous avons interpellé le Recteur pour lui rappeler les revendications de la profession et les mandats du SNEP pour une EPS de qualité et un service public d'éducation véritablement porteurs d'une vision émancipatrice pour les personnels, les élèves et leurs familles.

Nous vous livrons, ici, les réponses aux questions posées.

Présents pour le rectorat : E ETHIS, Recteur, S CARON, Directeur de cabinet, V LARZUL, Secrétaire Général Adjoint, Y COQUET, IA-IPR EPS

Présents pour le SNEP : A BILLY, S HAMROUNI, O LEROY, co-secrétaires académiques

SOMMAIRE

Semaine de l'EPS p. 2-3

- Communiqué de Presse

Actualités p. 4 à 7

- Compte-rendu Audience RECTEUR
- Report Congrès

Corpo p. 8

- Mutations inter-académiques

Actions p. 8-9

- Crise sanitaire, le SNEP toujours dans l'action
- Revalorisation, grève intersyndicale 26/01/21

Emploi p. 10-11

- Vote du budget

Actualités p. 12 à 14

- Jeunesse et Sport à l'Education Nationale
- Equipements : compte-rendu Audience avec le Conseil Régional
- BAC 2021, un enseignement de spécialité éducation physique, pratiques et cultures sportives

Corpo p. 14-15

- Changements à venir sur les carrières (7è échelon hors-classe, promotions, rdv de carrière, rupture conventionnelle, ...)

1) Contexte Rentrée 2020

Conditions d'enseignement de l'EPS, le protocole spécifique EPS, les consignes académiques en vigueur.

Nous sommes revenus sur les attermoissements du-des protocoles. Nous avons rappelé les difficultés pour les enseignants d'EPS : maux de tête, cordes vocales, bactéries,... Nous avons alerté sur les surinterprétations de certains chefs d'établissements et Dasen, aboutissant à des situations totalement disparates et inégalitaires sur un même territoire. Nous avons pu donner des exemples criants grâce aux remontées des collègues.

Les demandes exprimées par le SNEP > que le Rectorat transmette à tous les chefs d'établissements ET personnels enseignants le courrier envoyé aux Dasen stipulant que seul le protocole national s'applique, sans « couche supplémentaire ».

Les réponses du Recteur > toutes les infos sont déjà consultables par les personnels dans la fiche opérationnelle n°5.

2) L'EMPLOI en EPS en lien avec les capacités de remplacement dans notre discipline :

Nous avons rappelé que la situation actuelle était d'autant plus compliquée que les conditions d'enseignement étaient déjà bien dégradées auparavant, du fait de choix allant vers le toujours moins d'emplois malgré le toujours plus d'élèves.

Nous avons fait remarqué que la quasi-totalité des créations de postes que nous avons demandées en avril dernier étaient aujourd'hui avérées, avec des BMP à 20h et des HSA en plus. Nous avons ajouté qu'il y avait déjà (dès septembre !)



des remplacements non-assurés : avec plusieurs semaines sans EPS pour des centaines d'élèves déjà... et que de surcroît, la politique de gestion de la pénurie pousse

des chefs d'établissements à ne pas mettre les horaires obligatoires en EPS (particulièrement criant en LP). Nous avons d'autant plus regretté cet état de fait que les capacités de remplacement ont été drastiquement amputées l'an dernier (-14 TZR à la rentrée 2019) sans que le Secrétaire Général puisse apporter un début d'explication. Il nous avait assuré en personne (en septembre 2019) qu'il serait particulièrement vigilant à la situation en EPS.

Les demandes exprimées par le SNEP > que le Rectorat s'assure que les chefs d'établissements concernés se mettent en conformité avec les horaires réglementaires et qu'il demande un calibrage EPS plus important pour la rentrée prochaine (nombre de collègues rentrant dans l'académie de Rennes au mouvement inter-académique) afin d'augmenter le nombre de TZR disponibles.

... / ...

Les réponses du Recteur > tous les horaires officiels doivent bien évidemment être respectés.

3) MOUVEMENT :

Le traitement des affectations de la phase d'ajustement

Nous avons rappelé les conséquences de la suppression des CAPA et de fait le mouvement intra de cette année que nous avons qualifié d'opaque et non sincère, avec des affectations hors délais, hors barèmes, et sans transparence. Cette situation ne peut amener que tensions et suspicions vis-à-vis de l'administration.

DPE 6 : Nous avons demandé que cessent les conseils déplacés de la DPE 6 surtout quand ils sont donnés aux collègues contractuels plus précaires par définition. Les conseils de mise en arrêt et rappel du caractère académique des affectations et donc de la possibilité d'affecter à l'autre bout de l'académie ne peuvent être la réponse aux situations compliquées que vivent certains collègues. (Eloignement, Affectations sur 3 établissements...)

Les demandes exprimées par le SNEP > obtenir un retour du paritarisme et en attendant, avoir connaissance des résultats des affectations des collègues.

Les réponses du Recteur > le rectorat, non au courant du courrier du DGRH du ministère continue de dire que le résultat des affectations n'est pas divulguable aux organisations syndicales, au prétexte de vouloir protéger les données personnelles (Règlement général de la protection des données). (NDLR erroné seuls les barèmes sont concernés par la RGPD)

La carte des postes SPEA (Spécifique Académique) EPS en lien avec le calendrier des opérations du Mouvement.

Le sujet des postes SPEA est délicat tant le risque est réel de basculer vers un mouvement à profil hors barème, il l'est d'autant plus que les conditions de « sortie » de tels postes ne sont pas simples (voir rubrique corpo par ailleurs). Nous ne pouvons que partager l'ambition partagée de maintenir les postes concernés dans le giron de l'EPS à certaines conditions :

Les demandes exprimées par le SNEP >

Véritable impact sur l'ensemble de l'établissement
Equilibre territorial de poste au même profil
Equilibre sur le mouvement général des collègues en tenant compte du contexte notamment des MCS sur le secteur d'implantation
Nature du profil du poste sans équivoque et sans missions ne nécessitant pas de compétences particulières
Calendrier et nature de la décision connus de tous. (Pourquoi, Qui, Quand, Comment)
Informations en amont de tous. les collègues

Les réponses des IA-IPR EPS > le travail sur la carte des postes a fait l'objet d'une étude fine et répond à un besoin réel vis-à-vis de la pratique artistique sur notre territoire. (SPEA Danse et pratique artistique notamment).

Les sections sportives scolaires ne donnent pas lieu à spécification SPEA, c'est une chose que nous réaffirmons.

La demande doit émaner du Conseil d'administration de l'établissement puis être discuté en CTS Départemental.

Cette année, l'administration a juste informé de l'implantation des postes sans présenter le profil du poste.

Et pour cause... si la spécification Danse passe forcément par un SPEA, il n'en est rien de la coordination des sportifs Haut-

niveau sauf ...si c'est le moyen pour le chef d'établissement de contourner les revendications des enseignants en poste !

4) Réglementaire / Juridique

La protection des agents mis.es en cause et les réponses académiques qui y ont été apportées ainsi que le Vademecum envisagé

Nous avons rappelé que les mises en cause étaient nombreuses en EPS, et que le traitement de ces situations n'était pas toujours approprié notamment dans les 1ers instants au niveau de l'établissement ainsi que dans un 2nd temps au niveau du rectorat.

Les 1ers instants sont cruciaux et parfois très mal gérés au niveau de l'établissement.

Nous avons demandé à ce qu'un entretien contradictoire soit organisé au plus vite avec l'agent incriminé, qu'une médiation soit le plus rapidement possible mise en place au niveau de l'établissement.

Les informations, droits et procédures, doivent être rappelées aux agents dans ces moments extrêmement difficiles à vivre pour les collègues.

Nous demandons donc qu'un Vademecum, reprenant tous ces éléments, soit envoyés aux chefs d'établissement (conduite à tenir dans les premiers instants) et des collègues d'EPS (droits et procédures).

Même si Le SNEP conseille les collègues, l'employeur doit rappeler à ses agents le cadre et les procédures associées.

Au niveau du rectorat, nous avons demandé que les délais d'obtention de la Protection Fonctionnelle (Article 11 du statut) soient réduits au minimum.

Trop souvent, le rectorat l'accorde au bout du recours gracieux (2 mois maxi).

Enfin, nous avons demandé à l'administration, reconnaissance par voie officielle de la non culpabilité d'un collègue et de mesures pour le réhabiliter.

REMARQUE : Preuve que notre demande est fondée, l'état vient de publier une note qui traite, entre autres, de ces revendications spécifiques et précises.

Note du 02 Novembre (publiée suite à l'attentat perpétré sur Samuel Patty).

Objet : Renforcer la protection des agents publics face aux attaques dont ils font l'objet dans le cadre de leurs fonctions. Cette note traite, spécifiquement, de l'Article 11 du statut général de la Fonction Publique qui prévoit la protection fonctionnelle de l'agent mis en cause par l'administration et de l'amélioration de sa mise en œuvre.

Les demandes exprimées par le SNEP > l'envoi d'un Vademecum aux chefs d'établissement refixant la procédure à tenir immédiatement après la prise de connaissance des accusations.

Les réponses du Recteur > la formation des chefs d'établissement comprend déjà un module sur la protection fonctionnelle et les mises en accusation et nous le leur rappelons à chaque rentrée scolaire.



Sur le cas particulier des collègues mis en cause et pour lesquels le Recteur accorde sa protection fonctionnelle, cet accord vaut réhabilitation. Une réhabilitation publique, ou en conseil d'administration par exemple, n'est pas systématiquement souhaitable et pourrait même, si de nouvelles interprétations existent, relancer une procédure juridique.

5) UNSS :

La tenue d'un Conseil Régional UNSS

Nous avons déploré que le CR Unss du 06 Avril, annulé en raison de la crise sanitaire, n'ait pas été reprogrammé en Visio.

Nous sortons d'une année d'élections UNSS, les représentants et élus des AS sont nouveaux, la non tenue ne nous semble pas un bon signal pour le fonctionnement démocratique de ces instances et la considération du Sport Scolaire.

D'autant plus que, récemment, les cadres UNSS et IA IPR EPS ont présenté un outil d'auto-positionnement qui n'a fait l'objet d'aucune discussion avec les élus et représentants des personnels.

Il nous paraît inconcevable que les instances démocratiques de la structure ne soient pas réunies au plus vite et saisies sur de tels sujets



L'outil d'auto-positionnement,

Si ce document a pour objectif de rappeler la place et rôle de l'AS dans un établissement afin de lui accorder toute son importance dans le projet d'établissement et peut donc servir, si besoin, dans les échanges avec le président d'AS et bureau directeur et être présenté en conseil d'administration, il doit contenir tous les aspects du fonctionnement de l'AS au quotidien

Outil de positionnement : nécessité de discuter de tous les sujets organisant l'AS dans un EPLE : cours du mercredi, self du mercredi, self semaine, ratio forfait/enseignant.e , accès IS, transports en commun, accompagnement AESH pour inclusion, financement... etc recueillir l'avis des élu.es des AS (CD UNSS et CR UNSS).

Les demandes exprimées par le SNEP > la tenue d'un Crunss avant la fin de l'année civile, où pourrait être discuté et amendé l'outil d'auto-positionnement (nous avons proposé que l'outil soit complété par les éléments structurants de l'A.S mentionnés ci-dessus) mais aussi sur des questions budgétaires, de prise de licences et d'organisation des rencontres inter-établissements que pose la crise sanitaire dans laquelle le Sport Scolaire est fortement impactée.

Les réponses du Recteur > la tenue d'un Conseil Régional UNSS est actée pour avant les vacances de Noël.

NDLR : nous savons à l'heure où nous écrivons que cet engagement ne sera pas tenu. Nous sommes intervenu.es pour qu'il ait lieu en tout début d'année. A suivre

Les réponses des IA-IPR EPS > L'outil n'est pas figé dans le marbre. Il peut encore évoluer, vous pouvez nous faire des propositions en ce sens.

6) FORMATION

Formation initiale : le dispositif académique de formation des stagiaires INSPE pour lequel nous sollicitons des modifications depuis 4 années.

La maquette et l'organisation actuelle ne permettent pas

une réelle prise en compte du sport scolaire dans la formation initiale. Nous avons rappelé au recteur que nous étions la seule académie organisée ainsi en total non-respect du texte national.

Conformément aux engagements de ses prédécesseurs Thierry TERRET et Armande LE PELLEC-MULLER, nous avons demandé à ce que le recteur intervienne pour que les PSTG EPS soient libérés de cours le mercredi.

Les demandes exprimées par le SNEP > que la formation des stagiaires EPS ne soit plus positionnée sur le mercredi afin qu'ils puissent participer « en vrai » à l'animation de l'association sportive dans leur établissement.

Les réponses du Recteur > la maquette est en pleine discussion, c'est maintenant qu'il faut infléchir son schéma. Il faut que vous rencontriez le directeur de l'INSPE, je lui enverrai un mail dans le sens d'une prise en compte des modifications demandées.

Les réponses des IA-IPR EPS > il est vrai que le présentiel reste l'objectif.

NDLR : nous avons appris depuis les détails de la catastrophique réforme du concours et de la formation pour nos métiers (lire par ailleurs page 10).

Formation Académique : La nouvelle problématique distanciel /présentiel

Le volume des formations en distanciel a connu une forte augmentation pendant le confinement et soulève de nouvelles questions : Equipement professionnel des collègues, Rémunération des collègues formateurs.trices, Maintien et développement des volumes présentiels dès que ce sera possible, Encadrement des réunions (horaires, pause, convocation, ordre de mission).

Les demandes exprimées par le SNEP > la vigilance et la mesure sur les formations à distance, particulièrement en EPS. Nous demandons le maintien des formations à caractère humain.

Les réponses du Recteur > il est évident qu'au côté pratique des réunions en distanciel, il faut garder à l'esprit les points négatifs que vous avez évoqués. Le rectorat fait actuellement un bilan de l'exercice, et des consignes ou garde-fous seront bien sûr proposés.

7) PEDAGOGIE

Natation : L'ambition académique déclinée lors de la dernière audience « Tous Nageurs.ses »

Nous avons rappelé au Recteur son ambition affichée lors de notre dernière audience et lui avons demandé les moyens envisagés pour sa réelle mise en œuvre.

L'annonce de l'an dernier ainsi que l'enquête Natation 2019 des IPR n'ont, pour l'instant, pas été suivi d'effets.

Nous avons alerté aussi sur les séances d'apprentissage définitivement perdues pour 2 niveaux de classes au moins par le confinement (Primaires et 6ème),

Et avons mis en exergue le manque de bassins, de lignes d'eau, de créneaux.

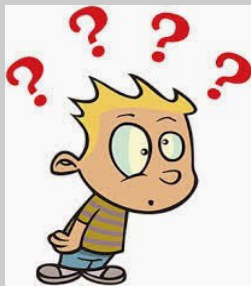
... / ...



Les demandes exprimées par le SNEP > que les ambitions et discours volontaristes soient suivis de mesures concrètes, à travers notamment l'attribution d'heures fléchées dans la DGH pour l'enseignement de la natation. Nous avons aussi demandé la construction/rénovation de nouveaux bassins, c'est aussi le rôle de l'Education Nationale de convaincre les élus sur cette nécessité pour l'enseignement de l'EPS à l'Ecole.

Les réponses du Recteur > concernant les moyens supplémentaires, le rectorat n'en a pas d'autre à offrir, les chefs d'établissement ont toute latitude pour utiliser, pour le soutien natation, les heures non-affectées de leur DGH. Cela va être l'occasion d'un rappel auprès des chefs d'établissement car il s'agit d'une opération de projet d'établissement.

Les réponses des IA-IPR EPS > Actuellement, on ne devrait pas avoir un seul élève nageur dans l'eau, tant qu'il reste des non nageurs à côté dans l'établissement. Le soutien natation a toute sa place dans le cadre de l'AP, dans le cadre de l'Association Sportive. En outre, la solution résiderait dans l'itinérance de bassins d'apprentissage mobiles.



Le SNEP a immédiatement réagi aux remarques de l'Inspection Pédagogique, lui demandant ce qu'elle penserait si les collègues de Français utilisait la même philosophie, à savoir, ne pas commencer la lecture de livre ou roman tant que des élèves non lecteur existent encore dans l'établissement !

Il va sans dire que nous contestons complètement cette vision qui ne permettra jamais l'apprentissage du savoir nager pour bon nombre de nos élèves et qu'ils méritent une politique autrement plus ambitieuse, surtout lorsqu'elle est proposée sous la forme de slogan « Tous Nageurs.ses » comme avait pu le faire M. le Recteur déjà l'an dernier lors de notre précédente entrevue.

BAC

Les nouvelles dispositions du Baccalauréat en EPS

Faisant suite au débat du Printemps 2020, nous sommes revenus sur les choix nationaux : Distribution des points (moteurs et des AFL 2 et 3), la précipitation avec laquelle le travail a dû être mené rendant impossible l'information complète et équitable aux candidat.es en début d'année ainsi que les choix académiques : Commission pléthorique pour faire face aux délais trop contraint et traitement équitable, maintien du critère académique : caractère inédit Difficultés accrues par le contexte sanitaire difficile de rentrée.

Les demandes exprimées par le SNEP > Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, autant pour le bac général que pour le bac pro, nous demandons un moratoire d'au minimum un an avec l'utilisation pour 2020 des référentiels actuels.

Les réponses des IA-IPR EPS > Le processus a été lancé pour le Bac Général et va l'être pour le Bac Pro (retour d'un référentiel pour le 30 novembre et des autres pour le 30 janvier). Il s'agit d'une année de mise en œuvre. On a voulu être souple avec les collègues.

8) Jeunesse et Sport

La question du Transfert Jeunesse et Sport au regard des nouvelles dispositions gouvernementales

Nous avons rappelé que ce transfert se faisait avec beaucoup d'opacité et de stress pour les personnels J&S qui ont vu leur nombre réduit à chaque réforme de structure. Nous avons regretté qu'en dépit des discours officiels et des demandes des personnels, ces derniers n'aient pas été associés à la définition du nouvel organigramme au sein du MEN, rendu public début septembre.

Nous avons insisté sur l'engagement des ministères pour un transfert à IsoMissions et IsoPérimètre et indiqué que les personnels J&S souhaitaient conserver leur culture et fonctionnement.

Nous avons questionné les conditions pratiques des déménagements, qui sont bien identifiées dans le 35 et 56, mais encore floues pour le 29 et 22.

Les demandes exprimées par le SNEP > d'après nos échanges avec nos camarades de jeunesse et sport, nous souhaitons obtenir un séminaire de travail afin de clarifier collectivement les missions au sein du MEN. Garder des temps spécifiques aux missions J&S dans les instances à travers, par exemple, un Groupe de travail régulier, comme cela existe déjà pour les langues régionales. Nous souhaitons parallèlement, la publication rapide d'un cadrage clair des missions pour les 93 personnels J&S rejoignant le MEN au 01/01/2021.

Les réponses du Recteur > tous les micro-organigrammes ont été remontés (1 régional et 4 départementaux). La grande majorité des personnels garderont le même métier qu'avant le transfert. Les 93 ETP transférés à l'Education Nationale seront sous la responsabilité du Recteur donc le préfet ne s'occupera pas de ceux-là. Concernant les locaux et lieux d'exercice des personnels, nous espérons tenir l'objectif d'une mise en place pour la rentrée 2021 au plus tard. La chose est assez facile concernant le Finistère et le Morbihan mais ne l'est pas autant pour les Côtes d'Armor et l'Ille-et-Vilaine.

**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Les co-secrétaires académiques



CONGRÈS

En raison du contexte sanitaire, le congrès national du SNEP-FSU prévu en mars 2021 a été reporté à la fin de l'année civile 2021. Par conséquent, les congrès départementaux et le congrès académique du SNEP-FSU Bretagne se dérouleront entre mars et juin 2021.

Le congrès est un moment de rencontre privilégié pour la profession où chacune et chacun peuvent exprimer leur point de vue, en débattre, le confronter à d'autres pour faire évoluer les représentations, la vision de tous et les positions à défendre. La parole y est libre,

sans prêt à penser et c'est par le dialogue que se construisent les synthèses qui aboutiront à l'élaboration des mandats du SNEP-FSU.

Les mutations inter-académiques : un temps fort de la carrière des enseignant.es.

Corpo

MUTATION
PROFESSIONNELLE



Pour la deuxième année consécutive, le mouvement se déroulera sans CAPA et donc sans le contrôle des élu.es du personnel. La loi de transformation de la fonction publique de 2019 a, en effet, supprimé la majorité des compétences des CAPAs, dont les mutations, tout en instaurant une nouvelle procédure administrative de recours où le SNEP peut être mandaté par les collègues. Ce nouveau cadre n'offre malheureusement pas la transparence et l'équité que permettaient les CAPAs et institue doutes et suspicions quant au fonctionnement du mouvement.

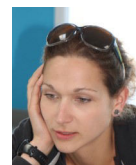
L'organisation des stages mutations par le SNEP-FSU Bretagne pour décrire les procédures, mesurer les enjeux et guider les collègues en

est un moment d'autant plus attendu notamment par les enseignant.es stagiaires qui étaient quasiment tous.tes présent.es sur les sites de Brest et Rennes.

Le SNEP-FSU Bretagne accompagnera les demandeurs.ses de mutation tout au long de la procédure et pourra les représenter à leur demande le cas échéant, grâce aux mandatements relatifs à la procédure de recours. L'expérience des militants et com-

missaires paritaires apparaît comme une aide appréciée de nos collègues, comme en témoigne leurs nombreuses sollicitations sur ces questions de mutation mais aussi sur les autres aspects du métier.

Estelle Lechardeur et Alain Billy



Stage Mutations Inter à Brest et Rennes le Jeudi 19 Novembre

Malgré la crise sanitaire, le SNEP Bretagne toujours présent et dans l'action

La crise sanitaire qui dure, et les protocoles inhérents à respecter, ont beaucoup affecté notre fonctionnement syndical. Le SNEP Bretagne, essaye le plus possible de maintenir les rencontres et stages prévus en présentiel, dans le respect de règles strictes.

Si nos deux stages mutation Inter (19 novembre - ACAD) et notre stage Sécurité/Responsabilité (30 nov - 1 déc - 22) ont été maintenus, nous avons dû annuler la réunion TZR et Non Titulaires (3 déc - ACAD) faute d'inscrit.es et reporter le stage DANSE (26 nov - 35).

Des réunions à distance en visio ont donc été mises en place dans plusieurs départements (réunions des bureaux départementaux, réunion Lycées Professionnels,...).

Les militant.es du SNEP, porteur d'un syndicalisme de terrain commencent à trouver le temps long mais assurent à la profession que leur travail se poursuit au quotidien et que les échanges avec tous et toutes ne doivent pas être confinés.

Actions



Olivier LEROY



SALAIRES, CONDITIONS DE TRAVAIL, POSTES : LA REVALO, C'EST MAINTENANT !



GREVE INTERSYNDICALE MARDI 26 JANVIER 2021



Tout nous conduit à l'exigence de plus d'éducation pour tous les jeunes dans un contexte où les inégalités continuent à se creuser et où les réformes menées par le ministre les aggravent.

Or, le Parlement a adopté un budget qui est loin de traduire l'ambition éducative dont notre pays a besoin. En effet, il ne prend pas la mesure de l'augmentation des effectifs, de la situation sanitaire qui impose particulièrement des mesures pour faire baisser les effectifs d'élèves par classe à court et moyen terme et de l'état de fatigue des personnels, épuisés par des années de dégradation des conditions de travail.

Il faut en urgence engager les recrutements nécessaires, notamment en recourant aux listes complémentaires.

Dans le budget 2021, la nécessaire revalorisation des personnels ne trouve qu'une traduction minimale avec 400 millions d'euros prévus. C'est très peu pour les personnels, et de fait l'essentiel des mesures proposées pour 2021 ne concerneront qu'une minorité de personnels. Les AED et les AESH en particulier ne se voient rien proposer.

Le Grenelle du ministre est inacceptable, d'autant plus qu'il vise à modifier en profondeur le fonctionnement de l'école, les missions et les statuts des enseignant-es. Et que toute ambition de loi de programmation budgétaire a été écartée.

Il est plus que temps d'exiger un budget qui renonce aux suppressions d'emplois et engage un rattrapage des pertes salariales subies, grâce à un plan pluriannuel de revalorisation et de création de postes pour répondre à tous les besoins, en commençant par les plus urgents.

Elles demandent la mise en œuvre d'une autre politique éducative que celle menée jusqu'à présent par le Ministre de l'Éducation Nationale.

La FSU, la CGT, SUD et FO appellent à une grève le mardi 26 janvier pour exiger :

- une autre politique éducative
- le dégel de la valeur du point d'indice couplé à des mesures significatives de revalorisation des salaires et des carrières dans l'éducation.
- des créations de postes,

Les organisations ont, d'ores et déjà, décidé de se revoir début janvier.

**REVALORISER LES SALAIRES ET NOS MÉTIERS :
TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 26 JANVIER !**

Un récent sondage Ipsos pour la FSU montre que 75 % des personnels font prioritairement confiance aux syndicats pour résoudre les problèmes du système éducatif
<https://fsu01.fsu.fr/grenelle-de-leducation-et-enquete-ipsos-fsu/>

Bon vent Serge Orst



C'est après un dernier mois de septembre, employé comme TZR (eh oui, il n'y a pas de petites économies au rectorat !) que Serge ORST a fait valoir ses droits à la retraite. Le SNEP Bretagne tenait à lui témoigner toute sa reconnaissance et le remercier grandement pour tout le travail qu'il a effectué, toute l'activité et le militantisme qu'il a développés au sein de notre collectif syndical. Concentré ces dernières années sur le dossier « Santé », siégeant au CHSCT Départemental et Académique puis en commission de réforme, il n'a pas compté son investissement au service de la profession. C'est avec respect et admiration que nous l'avons fêté, en juin dernier au conseil académique et avec toute notre amitié que nous lui souhaitons de voguer entièrement maintenant vers sa passion de la mer, de la voile. **Merci Serge** et bon vent pour la suite de ta navigation !

« C'est au pied du mur qu'on voit le maçon » Et c'est au vote du Budget qu'on voit les contrefaçons...

Emploi

Toujours moins d'EPS et de Sport Scolaire à la rentrée 2021...

Les postes aux concours sont parus pour 2021. En pleine crise sanitaire, l'importance des activités physiques est claironnée depuis des mois par tous les ministres, JM Blanquer en tête qui n'a raté aucune occasion pour communiquer sur le développement des pratiques sportives à l'école.

Donc après les discours, les actes : aucune augmentation des postes aux concours... ce qui aboutit à une énième dégradation puisque les effectifs dans le secondaire augmenteront de 32 500 élèves ! C'est donc une tension supplémentaire (qui permettra à chacun.e d'éprouver « l'école de la confiance ») qui va venir s'ajouter à celles déjà existantes (horaires obligatoires non-assurés, manque de remplacements dès la rentrée, classes bondées...). Pour mémoire, l'an passé, les suppressions de postes ont abouti pour notre académie bretonne à supprimer 6 postes en EPS, alors que les effectifs étaient stables.

1500 postes
aux concours

↓
PLUS & MIEUX d'EPS

Au-delà de l'EPS, il ne faudra pas oublier que le MEN a retiré 27 postes d'ASEN au rectorat, en mai 2020... et qu'il n'y a eu AUCUNE création de poste d'infirmier.e, de médecin scolaire ou d'assistant.e social.e pour la rentrée 2020, en dépit des besoins criants.

Ces sous-effectifs en EPS sont d'autant plus scandaleux que le minis-

L'OBÉSITÉ PROGRESSE



Thierry Alberti

tère avait reconnu lui-même (à la rentrée 2020) qu'il fallait porter « une attention particulière à cette discipline (EPS) compte tenu notamment d'un accroissement prévu des départs en retraite pour les prochaines années ». Un grand merci donc, pour cette attention « bienveillante »...

Ces décisions sont prises dans un contexte où tout porterait à faire exactement l'inverse !

- **La crise sanitaire**, d'abord, qui a dégradé des conditions d'apprentissage déjà critiques au vu des effectifs pléthoriques (désormais jusqu'à plus de 30 en collège et près de 40 en lycée...), aurait dû amener à prévoir des classes moins chargées (comme ce fut le cas en Espagne, Italie...) et des remplaçant.es en nombre supérieur (via les listes complémentaires par exemple). Cela aurait permis un meilleur respect du protocole sanitaire, que nous savons encore aujourd'hui non appliqué dans son intégralité, et ce

à de trop nombreux endroits. Comme pour les soignant.es, le gouvernement fait le choix du déni et de l'impréparation, faisant peser les conséquences sur des personnels épuisés et désabusés.

- **La crise de sédentarité**, ensuite, sur laquelle le Snep alerte (avec bien d'autres) depuis des années. Les enfants ont perdu jusqu'à 25% de leurs capacités cardiovasculaires en 2 générations¹. Selon la dernière étude de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, 66% des jeunes de 11 à 17 ans présentent un risque sanitaire important et 49% un risque sanitaire très élevé. Le confinement a accentué la sédentarité des jeunes et la reprise de l'activité physique est donc plus que nécessaire. Ainsi, tandis que les besoins d'activité physique et sportive n'ont probablement jamais été aussi grands, ce gouvernement a jugé bon de réduire les horaires d'EPS des lycéens (pour supprimer toujours plus d'emplois publics) et les postes aux concours...

... / ...

- **La crise sociale et l'explosion du chômage**, enfin, appellent une augmentation des postes aux concours. Il est incompréhensible d'entendre la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion (E.Borne) affirmer le 19 novembre 2020 que «*Notre mobilisation ne faiblira pas. Aucun jeune ne restera sur le bord de la route* »² et de constater dans le même temps l'insuffisance et la baisse continue des postes pour les jeunes étudiant.es en Staps (alors que le vivier est conséquent, avec près de 5000 candidat.es).

Et comme si cela ne suffisait pas, le MEN fait preuve d'un cynisme éhonté sur l'emploi des jeunes en imposant une réforme des concours de l'enseignement qui permettra à terme de réduire les postes à ces mêmes concours. En effet, au lieu de réduire les inégalités par des pré-recrutements de fonctionnaires-stagiaires, le MEN a choisi d'imposer aux étudiant.es le fait d'être contractuel.les (6h sur toute l'année) durant la même année où ils passeront le concours (en master 2). Sauf qu'en les utilisant désormais comme main d'œuvre (jetable et plus corvéable que des titulaires, soit dit en passant), ce

sont autant de besoins qui ne seront plus assurés par des fonctionnaires-professeurs d'EPS, réduisant mécaniquement d'autant le niveau des postes ouverts aux concours. Autrement dit, cette réforme exige ni plus ni moins des étudiant.es qu'i.elles scient la branche sur laquelle i.elles souhaitent se hisser...Pour les quelques-un.es qui obtiendront les places restantes (il en faudra toujours, mais pour les zones les moins attractives et sans grand espoir d'en partir), ils seront directement placés sur des temps pleins (au lieu de 50% actuellement), ce qui réduira encore le nombre de postes (tout cela ayant bien sûr des répercussions non négligeables sur les mutations inter et intra-académiques...). Bref, la politique gouvernementale instaure par cette réforme, la précarité croissante et durable des étudiant.es (ces contrats étant par définition « non-cdisables »), et la réduction des possibilités de mutation.

Le passage à l'action

Face à cette politique mortifère, le Snep-Fsu Bretagne agit au quotidien et a choisi d'alerter parents, médias et élu.e.s pour que des mesures concrètes soient prises. C'était le sens notamment de la semaine de l'EPS mais cette se-



maine n'était qu'un début. Nous vous appelons à préparer et prendre part aux manifestations qui auront lieu partout en Bretagne ce mardi 26 janvier 2021. En attendant, soyons nombreux à adresser nos « vœux » aux élu.es afin de les pousser à demander une augmentation des postes aux concours.

Les DHG arriveront dans les établissements dès début janvier. Avec vous, nous serons présent.es pour engager les luttes nécessaires. Plus que jamais, soyons fier.es d'agir pour l'intérêt général et développons les résistances collectives avec les collègues, parents, élu.es, étudiant.es en STAPS...

Passons de l'INDIGNATION à l'ACTION. Une profession rassemblée, ça change tout !

Sami HAMROUNI



¹ Alerte de la [Fédération Française de cardiologie](#)

² Site du Ministère du travail, 19/11/20, « [France Relance : lancement de la plateforme « 1 jeune, 1 solution](#) »

Le bulletin du SNEP Bretagne fait peau neuve

Nouvel imprimeur, nouveau routeur et nouvelle mise en page... Et oui, Martine Girot passe la main à Nicolas Leroy qui devient donc l'agenceur en chef du bulletin !

Merci à Martine pour son engagement syndical sans faille, son militantisme dans la bonne humeur, son travail pour le bulletin. Tâche qu'elle a enchaînée après celle de cheffe corpo du temps de son activité.

Fini.es les corrections de coquilles, les articles envoyés tout près de la deadline, les corrections après la deadline (sic !), les pdf récalcitrants, les photos trop volumineuses.....place aux p'tites balles blanches et aux clubs de golf !!




merci

Jeunesse et Sport à l'Education Nationale : actions du SNEP-FSU Bretagne

Actualités



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

En novembre, j'ai pu visiter les futurs locaux de la DRAJES (Direction Régionale Académique de la Jeunesse, Engagement et Sport) du SDJES 35 à l'EN (Education Nationale) : 2 longs couloirs réunis par des salles de réunions. Voilà peut-

être un outil de travail si le respect de nos métiers pour nos missions SJEPVA existe dès le 1er janvier 2021.

Pour l'heure, le déroulé de cette réforme OTE (Organisation territoriale de l'état) n'y est pas.

Ce transfert de JS à l'EN se fera administrativement vers le Rectorat (services de l'Académie) et les DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale).

Le Recteur, le Préfet et le DRAJES le traitent comme une simple modification technique sauf que nos gouvernants continuent d'abîmer le Service Public Jeunesse et Sports.

Le jeu du Conseil Régional et de l'ANS (Agence nationale du Sport qui commence à se décliner en région) vient troubler cette organisation fragile vus nos petits effectifs (93 agents JS en services JES + 54 CTS avec une réforme de gestion relancée) après une nouvelle perte de 25% des agents depuis la RGPP en 10 ans aux ministères sociaux.

Je vous propose une chronologie de l'automne et des temps prévus cet hiver.

Début octobre, le SNEP Bretagne avec des profs de Sport et d'EPS a réfléchi à nos métiers, nos missions et notre administration. Ce groupe a commencé par identifier nos différences et nos ressemblances et aussi à reprendre le RASER (Rapport de l'Activité des Services de l'Etat en Région réalisé par la Préfecture) en y ajoutant beaucoup d'actions JS oubliées.

Avant la Toussaint, le SNEP pour les profs de Sport et EPA (Education, Pluralisme, Action solidaire, un autre syndicat de la FSU) pour les CEPJ (Conseiller Education Populaire Jeunesse) présentaient aux collègues des autres syndicats de la FSU, les problématiques du transfert et aussi les potentiels.

Le 3 novembre avait lieu un CTA (Comité technique Académique de l'EN) sur la création des services JES (Jeunesse, Engagement, Sport). La FSU reprise par les autres syndicats ayant demandé des modifications, un CTA fut re-convoqué. Le SNEP au sein de la FSU demandait la prise en compte du sport pour tous.tes et

avec EPA et la CGT-JS, un refus d'être enfermé dans le E d'engagement et que l'éducatif ne se réduise pas à du contrôle.

Nous avons aussi exposé des situations absurdes et maltraitantes de collègues issus.es d'autres ministères, de la fonction accueil oubliée et aussi d'un technicien naval à l'ENVSJN placé d'office au rectorat. Ces cas particuliers sont en discussion.

A ce CTA, les syndicats JS et EN ont obtenu un séminaire des personnels JS de Bretagne. Reste à savoir ce qui en sera fait. Nous voulons que les personnels JS soient associé.es pour construire des réponses adaptées au développement des champs SJEPVA (Sport, Jeunesse, Education populaire, Vie Associative) dans nos territoires.

Ce n'est pas gagné.



Réuni.es en visio, le 20/11, l'intersyndicale JS-BZH a décidé :

- d'adresser une alerte au nouveau préfet et de demander un Groupe de travail,
- un courrier au DRAJES sur la co-construction des actions JS,
- une action est envisagée lors du CHSCT de la DR le 18/12 pour les RPS (Risques Psycho-Sociaux) et les collègues malmenés.es.

La FSU Bretagne est prête à organiser à un autre séminaire entre collègues JS et EN pour mieux se connaître et valoriser nos services publics.

Le SNEP Bretagne travaille à un document permettant d'appréhender les spécificités des métiers de profs de Sport et d'EPS.

A travers ces temps d'inter-connaissance, l'idée est d'affirmer nos compétences techniques et pédagogiques spécifiques.

Quand on est reconnu.e et protégé.e, on peut alors coopérer.

Nous faisons un beau métier, utile à nos concitoyen.nes ; faisons-le savoir.

Pierre-Yves Doré
prof de sport à JS35



EQUIPEMENTS , Audience SNEP-FSU Bretagne / Conseil Régional de Bretagne - mercredi 02/12/2020

A notre demande, Le SNEP Bretagne a été reçu en audience (visio) par le Conseil Régional sur la question du suivi du PPI (Plan Pluri annuel d'Investissement) en termes d'installations sportives.

Etaient présents pour le CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE
- Isabelle PELLERIN, Vice-présidente du Conseil Régional en charge des Lycées
- Claudine SAUMET-ROCHE, Directrice Générale Adjointe, Education Immobilier Logistique
- François GRAAL Directeur de l'éducation, des langues de Bretagne et du sport

Pour le SNEP-FSU Bretagne :

- Anne COURTET, Collège Le Landry Rennes 35
- Julien LE CAER, LP Rosa Parks Rostrenen 22
- Frédéric BIOTTEAU, Collège Guillevic St Jean Brévelay 56
- Alain BILLY, Collège Iroise BREST 29

Après avoir questionné le CR sur les Dotations d'Accès aux Equipements Sportifs et sur le financement des établissements, nous avons pu échanger et mettre en lumière 3 catégories de situations pour les établissements en besoin d'installations nouvelles :

Projets en cours ou actés avec présence de profs d'EPS dans le Comité de pilotage :

LP Duguesclin Auray
LP Rosa Parks Rostrenen

Projets en cours ou actés à l'exclusion des profs d'EPS sans mise en place pour l'instant de comité de pilotage où parfois seul le chef d'établissement reçoit les informations :

Lycée Kerneuzec, LP Roz Glaz Quimperlé
Cité scolaire Kerichen-La Pérouse, Lesven, Vauban Brest
Lycée Cornouaille Quimper
Lycée Le Dantec Lannion (Partie Mobilier intérieur)
Lycée Fontaine des eaux Dinan
Lycée Simone Veil Liffré
Lycée Ploermel

Demandes de collègues restées lettre morte pour l'instant

(Demande en CA et/ou aux communes et/ou à la Région)

Lycée Ronarc'h, Brest
Lycée Colbert Lorient
Lycée Bréquigny Rennes
Lycée Zola Rennes
Lycée Descartes Rennes
Lycée La Closerie St Quay Portrieux
Lycée Pavie Guingamp
Lycée St Jean Brévelay

La discussion a mis en lumière la nécessité de réinterroger les conditions matérielles de l'enseignement de l'EPS dans les lycées bretons. Et d'à nouveau, ré-interpeller la Région sur la prise en compte réelle des besoins exprimés par les équipes d'une part et sur l'intégration de collègues EPS au projet avec la mise en place d'un comité de pilotage, d'autre part. Au regard des sommes investies par la collectivité que ce soit dans des projets intra-muros 100% Région ou sur des projets d'installations communales bénéficiant de subventions régionales, cette double prise en compte de l'EPS est indispensable.

Le SNEP Bretagne est, en outre, intervenu sur la définition des besoins réels en EPS, sur le nécessaire travail d'analyse d'une unité d'enseignement en fonction des effectifs, des APSA, et du fonctionnement en EPS (Exigences Programmatiques, Menus, AS, options...etc), au-delà du calcul arithmétique des unités et des espaces.

La Région travaille officiellement avec le **référentiel grandes salles du SNEP**. Il nous semble nécessaire d'engager une réflexion sur les autres espaces (Salles spécialisées, SAE, Pistes et terrains extérieurs, piscines). Le SNEP a fourni un travail conséquent et est porteur de référentiels reconnus sur ces espaces.

Le principe d'un groupe de Travail SNEP - Conseil Régional - Rectorat sur cette question a été favorablement évoqué. Nous solliciterons le rectorat pour finaliser cette proposition.



Le SNEP Bretagne s'adressera prochainement aux lycées de l'Académie pour réévaluer les besoins d'équipement, pouvoir accompagner les collègues dans leurs demandes et interpeller les collectivités.

Suite à cette entrevue, l'interpellation du chef d'établissement par les collègues EPS de la cité scolaire Kerichen - La Pérouse - Lesven - Vauban a permis d'engager le débat entre l'établissement et le Conseil Régional.

Les collègues seront très prochainement consultés sur les intentions de la Région et de la commune sur la rénovation de leurs installations.

Une prochaine réunion au 1^{er} trimestre 2021 permettra de poursuivre les échanges avec le Conseil Régional.

Alain BILLY



BAC 2021, un enseignement de spécialité éducation physique, pratiques et cultures sportives

Le SNEP venait d'entamer sa 1ère semaine de l'EPS que, dès lundi, JM BLANQUER annonçait sur les ondes la mise en place à la rentrée prochaine d'un enseignement de spécialité EPS.

Demande du SNEP depuis la mise en place de la réforme du lycée et malgré notre opposition à la globalité de celle-ci, nous ne pouvons pas douter de la coïncidence de l'annonce avec l'activité du SNEP dans la période.

«Ce nouvel enseignement de spécialité éducation physique, pratiques et cultures sportives dépassera le champ strict de la pratique sportive. En plus des enseignements en éducation physique et sportive, il intégrera d'autres champs disciplinaires (sciences, humanités...) en associant des apports pratiques et des contenus théoriques», a précisé le ministère dans un communiqué de presse. La spécialité sera mise en place progressivement à la rentrée prochaine «d'abord en classe de première et dans un à trois établissements par académie», soit «environ une centaine d'établissements publics et privés sous contrat». En 2022, la spécialité sera



L'Éducation Physique et Sportive

ouverte aux élèves de terminale et élargie à d'autres établissements.

Reste à travailler sur la carte des établissements qui proposeront cet enseignement et les contenus disciplinaires qui y seront enseignés mais il s'agit, soyons en fiers, d'une vraie victoire syndicale (qui reste cependant très insuffisante, soyons clairs) pour le SNEP et au final notre discipline et tous les collègues.

Bac Pro Sport, une idée qui réapparaît

À l'heure qu'il est, nous n'avons que trop peu d'informations pour apporter notre point de vue mais il semble que le Ministère reprenne une idée déjà avancée il y a deux ans sur la mise en place d'un Bac Pro Sport. Le SNEP Bretagne prépare une enquête académique sur le sujet, qu'il lancera très prochainement auprès de tous les collègues concernés.

Olivier LEROY



Corpo 7ème échelon Hors-Classe, Promotions, Rendez-Vous de Carrière, Rupture conventionnelle ... Le point et LES CHANGEMENTS À VENIR sur les carrières

Le PPCR (Protocole Parcours Professionnels Carrières Rémunérations) dès 2016, la nouvelle loi de Transformation de la fonction publique de 2019 ont impacté, à des degrés divers, le déroulé de nos carrières.

La mise en place de nouveaux déroulés de carrière depuis 2017 en application de PPCR a ramené plus d'équité dans les avancements de carrière : harmonisation des anciennetés d'échelons en classe normale, retour à un barème national pour l'accès à la hors-classe,

garantie pour toutes et tous d'être inspecté.es au même moment dans la carrière l'année précédant une éventuelle promotion (accélération d'1 an), déplaçonnement - certes imparfait - des carrières (ajout d'échelon en hors classe, création de la classe exceptionnelle, de l'échelon spécial).

La période de confinement du printemps dernier est venue, quant à elle, perturber les opérations de carrière notamment les RDVC prévus au 3ème trimestre.

PPCR

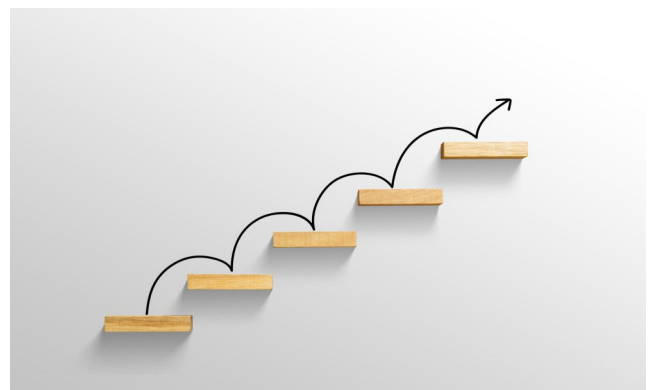
Création du 7ème échelon de la Hors-classe :

Actée dans PPCR en 2016 puis repoussée d'1 an par E. Macron, le 7ème échelon (indice 821) de la Hors-Classe sera créé au 1er janvier 2021. Il concernera tous les profs d'EPS ayant atteint au moins trois ans dans le 6ème échelon de la hors classe. Le changement d'échelon sera automatique. Le gain net mensuel sera d'environ 55 €.

Rendez-vous de carrière 2019-2020 : Procédure Adaptée, Nouvelles dates

Les circonstances exceptionnelles du printemps dernier liées au confinement ont entraîné des reports de nombreux rendez-vous de carrière de la campagne 2019-2020.

Ces RDVC 2019-2020 ont été réalisés, à quelques excep-



tions près, jusqu'en Octobre en EPS.

Le mois de Novembre a été « neutralisé » de façon à permettre la réalisation de RDVC dans des conditions recevables.

... / ...

Le Rectorat nous a confirmé que tous les comptes-rendus des RDV de carrière pour 2019/2020 seraient envoyés à l'ensemble des collègues concerné.es autour du 15 décembre 2020. Les collègues seront examiné.es sur les opérations de promotions 2020-2021 qui se tiendront au Printemps 2021.

Rendez-vous de carrière 2020-2021 :

Depuis le mois de Décembre, la campagne 2021-2022 des rendez-vous de carrière est ouverte. Les RDVC se feront jusqu'en mai - juin 2021, et les comptes-rendus (comportant une grille d'évaluation et des avis du chef d'établissement et de l'IPR) seront envoyés aux collègues concerné.es fin juin 2021, pour une éventuelle promotion durant l'année scolaire 2021/2022 examinée au Printemps 2022.

Et Recours sur les RDVC 2019/2020 : le SNEP-FSU vous accompagne

Vous avez 15 jours à date de réception du compte-rendu pour émettre via SIAE une observation (limitée à 2048 caractères) en sus des avis de vos évaluateurs primaires. Une fois cette période écoulée, le Recteur donnera une appréciation finale (Excellent/Très satisfaisant/Satisfaisant/À consolider) qui vous sera transmise le 15 janvier 2021.

Vous pourrez alors la contester si vous l'estimez nécessaire. Les recours sont d'abord gracieux, puis vous pourrez saisir la CAP de votre corps si le rectorat n'a pas donné de suite favorable à votre demande. Ces commissions paritaires examinant les recours individuels sont bien maintenues : le SNEP peut vous accompagner dans la procédure.

Promotions : Calendrier, CAPA, GIPA, Paiement rétroactif

Fin de CAPA de promotion après celle des mutations en 2020. (LTFP 2019)

Les opérations de promotions (avancements d'échelons, changements de grade et de corps) vont cette année connaître le même sort que celles des mutations : les élu.es des personnels n'auront plus accès aux projets de promotion.

La loi de « transformation de la fonction publique » de 2019, supprime en effet la grande majorité des compétences des commissions administratives paritaires (CAPA), **cadre pourtant essentiel de la transparence dans la Fonction Publique depuis la Libération.**

Le calendrier des opérations devrait néanmoins rester similaire cette année : promotions au printemps pour un effet rétroactif ou à compter du 1er septembre 2021 pour les changements de grade.

Toutefois, le nouveau texte ne prenant effet qu'au 1er Janvier 2021, les CAPAs Avancement (promotions accélérées aux 7ème et 9ème échelons) devraient normalement se tenir. A suivre...

Indemnité de Garantie Individuelle du pouvoir d'achat GIPA

Les collègues qui n'ont pas changé d'échelon entre le 31/12/2015 et le 31/12/2019 peuvent prétendre au versement de la GIPA, compensant les pertes liées à l'inflation et au gel du point d'indice. Ce dispositif concerne également les collègues non-titulaires.



Paiement rétroactif des Promotions à l'ancienneté depuis le 01/09/20 : Inadmissible !

Le rectorat nous confirme que toutes les promotions à l'ancienneté (le changement automatique d'échelon dans tous les grades) réalisées depuis le 01/09/20 ne seront effectives sur les salaires avec l'effet rétroactif qu'en janvier voire février. Le Ministère n'a en effet toujours pas doté les rectorats des mises à jour informatiques nécessaires au nouveau calcul (bien plus favorable) de l'ancienneté d'un congé parental ou d'une disponibilité, Inadmissible pour tous.les les enseignants et autres personnels de l'Académie!

Rupture conventionnelle

La nouvelle loi introduit la notion de rupture conventionnelle. Elle s'adresse aux fonctionnaires à titre expérimental du 1er janvier 2020 au 31 Décembre 2025 et de façon pérenne aux agents contractuel.les recruté.es en CDI.

Elle résulte d'un accord signé entre l'état employeur et l'agent public fixant la cessation définitive de leur relation de travail.

Elle ne constitue pas un droit pour les agents qui la sollicitent.

Après étude de la demande par les services du rectorat, un entretien est organisé pour échanger sur :

- Les motifs de la demande et le principe de rupture conventionnelle
- La date envisagée de la cessation définitive des fonctions
- Le montant envisagé de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle
- Les conséquences de la cessation définitive des fonctions

Le rectorat a, dès Septembre, reçu en entretien des collègues candidat.es à la rupture conventionnelle.

Le SNEP peut vous accompagner dans la procédure et vous en détailler tous les aspects.

Alain BILLY





Identité	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F ☐ M ☐	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement			
	Nom			Code établissement			
	Nom de jeune fille			Nom			
	Prénom			Adresse complète			
	Adresse complète			Echelon (ou groupe pour les retraités)			
	Mail			Situation administrative (entourez ci-dessous)			
	Téléphone fixe			TZR	Poste fixe	Temps partiel : %	
	Téléphone portable			Prof Sport stagiaire	Prof EPS stagiaire	Agrégré stagiaire	
			Disponibilité		Congès (parental...)		

Bulletins	Envoi des bulletins SNEP-FSU	Envoi du bulletin FSU ("POUR")	Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquant par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.	
	☐ Version papier	☐ Version papier		Date et signature
	☐ Adresse personnelle	☐ Adresse personnelle		
	☐ Adresse établissement	☐ Adresse établissement		
☐ Version électronique		☐ Version électronique		
Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale				

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2020-2021

Catégorie professionnelle

Entourez votre catégorie professionnelle		Catégorie/échelon										
		1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS		100 €	126 €	143 €	152 €	160 €	165 €	175 €	187 €	199 €	213 €	228 €
Prof EPS classe normale biadmissible				149 €	156 €	165 €	177 €	186 €	199 €	214 €	230 €	239 €
Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe		199 €	209 €	224 €	242 €	257 €	271 €					
Prof EPS Classe Ex.- Prof Sport Classe Ex.		236 €	250 €	263 €	283 €	303 €	315 €	334 €				
CE			120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €
CE Hors Classe				177 €	187 €	211 €	227 €					
CE Classe Ex.		211 €	229 €	242 €	257 €	271 €						
Catégorie / échelon		1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
Agrégré - CTPS		110 €	166 €	169 €	183 €	194 €	208 €	223 €	239 €	256 €	271 €	282 €
Agrégré Hors Classe - CTPS Hors Classe		256 €	271 €	283 €	303 €	315 €	334 €					
Catégorie / échelon		1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11
Agrégré Classe Ex.- CTPS Classe Ex.		283 €	303 €	315 €	334 €	334 €	345 €	363 €				
MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.		Inférieur à 1001 € → Groupe 1	59 €	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4			103 €	Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6			132 €	
		Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2	73 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5			117 €	Supérieur à 2 000 € → Groupe 7			146 €	
		Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3	88 €									
Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe		100 €					Contractuel (CDD) temps plein à l'année		44 €			
Agrégré stagiaire sur 1er poste		110 €					Autre contractuel (CDD)		30 €			
Congé parental - disponibilité		46 €					Congé de formation		102 €			
Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine.						Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.						
Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.			Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4			94 €	Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8			148 €		
		Inférieur à 1151 € → Groupe 1	51 €	Entre 1 801 € et 2 050 € -4 groupe 5			103 €	Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9			160 €	
		Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2	68 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6			117 €	Supérieur à 2 900 € → groupe 10			168 €	
		Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3	83 €	Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7			134 €					

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ Nouveauté ! En ligne sur le site <http://www.snepfusu.net>

2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	Nom _____ Prénom _____ Adresse _____ Compl. d'adresse _____ CP - Ville _____ Pays _____ Code IBAN _____ Code BIC _____ Paiement récurrent S
	Pour le compte du SNEP-FSU 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS Ref : cotisation SNEP A : Le : Signature :
	MERCI DE JOINDRE UN RIB NE RIEN INSCRIRE ICI →

CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûterait que 51,68 €.

Linda VESCHETTI

